



SYNDICATS CGT et UGICT-CGT  
METSO Minerals France S.A  
41 rue de la République  
71009 MACON

E-Mail: [cgt.metso@wanadoo.fr](mailto:cgt.metso@wanadoo.fr)  
Blog: [cgtmetso.canalblog.com](http://cgtmetso.canalblog.com)



Mâcon le 08/02/2010

# AUGMENTATION DE SALAIRES. + EMPLOIS STABLES X PAR TOUS ENSEMBLE ----- = SORTIE DE LA CRISE

## Sommaire:

- 1) Nos revendications pour les Négociations Annuelles Obligatoires (N.A.O.).
- 2) Recours aux Prud'hommes pour non paiement d'une ½ prime d'assiduité en cas de chômage.

## **1) NOS REVENDICATIONS POUR LA NAO :**

La crise profonde que nous vivons actuellement est due à un libéralisme totalement débridé qui a fait la part belle à la financiarisation de l'économie au détriment de ceux qui travaillent.

Financiers, grands dirigeants, gros actionnaires ont vu leurs revenus exploser.

Pour obtenir ces résultats les masses salariales sont compressées, à travers des économies sur les salaires et l'emploi notamment. De ce fait les inégalités se sont amplifiées amenant plus de pauvreté avec des difficultés pour « boucler » les fins de mois et payer les traites.

Les Etats et collectivités locales ou territoriales subissent aussi directement ou indirectement cet appauvrissement des populations.

Le profit pour le profit a été le « leitmotiv » de la majorité des hommes politiques et dirigeants d'entreprises qu'ils soient dans les services, l'industrie, le commerce ou la finance.

## **SI NOUS VOULONS BATIR UN MONDE MEILLEUR. IL FAUT INVERSER CETTE LOGIQUE INFERNALE**

Non contents d'avoir provoqués cette crise les tenants de cette pensée libérale (*qui se voulait vérité universelle*), font maintenant payer les salariés, qui eux n'y sont pour rien.

Chez METSO c'est évidemment le cas, dégraissage massif d'intérimaires et de prestataires, qui pour certains étaient dans l'entreprise depuis longtemps (*plus de 200 personnes*). 50 permanents non remplacés suite aux départs, à la retraite, démissions. Licenciements pour faute d'une vingtaine de salariés âgés, afin de ne pas avoir recours à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (P.S.E.) (*comme cela ni vu ni connu auprès de Direction Départementale du Travail*). Cette vingtaine de salariés est maintenant payées par le Pôle Emploi, ils peuvent être rappelés à tout moment par celui ci (*cela est déjà fait pour certains, objectif emploi des seniors oblige*).

Mais chez METSO l'on fait encore un peu mieux ! En plus des dégraissages massifs et des faibles augmentations de salaires, il y a eu en 2009 un plan d'économie évalué par nos dirigeants à 10 M€, dont ils n'ont pas voulu dévoiler le détail à l'expert comptable du C.E.

Pire! L'état verse de l'argent à METSO pour la journée de chômage des cadres alors que ceux-ci viennent travailler.

Le chômage partiel fait partie de ce plan d'économie, l'entreprise touche des aides de l'état, ce qui a contribué à faire un bénéfice brut en 2009 d'au moins 18,5 M €, et ce malgré une baisse du C.A. de 34 %. Il ne serait pas surprenant qu'en 2010, une grosse part de ce bénéfice obtenu sur le travail que nous avons fourni, le concours de l'état français, la pression sur la masse salariale et les dépenses, prennent la direction des portefeuilles des gros actionnaires et des hauts dirigeants.

Partant du constat que:

- Notre entreprise est maintenant une entreprise de bas salaires. Beaucoup de salariés gagnent aujourd'hui 1.200 ou 1.300 € net par mois.

- Nous devrions avoir une chute vertigineuse des primes (*au regard des 1ères estimations de la direction, nous n'aurions plus qu'1 mois de salaire en intéressement et seulement 1/3 de l'intéressement en participation*).

**Notre syndicat réuni en Assemblée Générale le 22/01/10 a décidé de revendiquer :**

- Une grille hiérarchique cohérente permettant à chacun d'évoluer avec au départ de cette grille un salaire minimum à 1.600 €, avec comme première étape une augmentation de 160 € pour tous les salariés ayant des salaires inférieurs ou égaux à 2.000€ (*soit l'équivalent de 8%*). Pour les salariés au dessus de 2.000 €, tout en % (8%).

- 2 % de la masse salariale pour les augmentations individuelles, afin de réduire les inégalités y compris celle entre les hommes et les femmes et de permettre une évolution de carrière dans une grille cohérente. Pour les salaires égaux ou inférieurs à 2.000€ aucune augmentation individuelle ne devrait être en dessous de 40 €.

- Mise en place d'une mutuelle d'entreprise (mêmes garanties que cadres et assimilés)

- Tous les ponts payés en 2010.

- Départ à partir de 55 ans pour les travaux pénibles avec participation de l'entreprise jusqu'à l'ouverture des droits à la retraite à taux plein.

- Organisation du travail dans les ateliers:

a) Retour de l'horaire mobile dans les ateliers, car l'accord signé fin 2009 entre la direction, la CFDT et la CFE CGC est aberrant et sans fondement sérieux.

b) Pour la fabrication, anticipation et stock tampon, pour que les salariés ne soient pas considérés comme une simple variable d'ajustement (flexibilité).

- Pour tous les services: Emplois en nombre suffisants pour permettre le bon fonctionnement de l'entreprise avec de bonnes conditions de travail.

**ENSEMBLE DEBATTONS DES  
REVENDECTIONS ET DECIDONS DES  
MEILLEURS ACTIONS A EFFECTUER  
POUR OBTENIR ENFIN UN MEILLEUR  
PARTAGE DES RICHESSES CREEES.**

## **2) RECOURS AUX PRUD'HOMMES POUR NON PAIEMENT D'UNE ½ PRIME D'ASSIDUITE EN CAS DE MISE EN CHOMAGE PARTIEL.**

Lors des chômages partiels de 1993 et 1996, le service DRH avait maintenu la prime en la proratisant.

Mme la D.R.H. actuelle ne l'entend pas de cette oreille, et malgré nos nombreuses demandes elle maintient sa position. Jusqu'à ce jour aucune négociation n'a été possible.

C'est injuste car le salarié perd ½ prime soit 1,5 % du salaire de base alors qu'il n'est pas absent de son fait mais de celui de la direction qui le met en chômage.

En conséquence notre syndicat au cours de son A.G. a décidé qu'il porterait l'affaire devant le tribunal des Prud'hommes de Mâcon.

Pour l'instant nous sommes en contact avec un cabinet d'avocat.

**PLUS NOUS SERONS NOMBREUX PLUS NOUS SERONS FORTS :  
Je me syndique à la CGT**

**Nom..... Prénom..... Service.....**

**A remettre à un délégué (tel : 03 85 39 67 46 – E-mail : [cgt.metso@wanadoo.fr](mailto:cgt.metso@wanadoo.fr))**

*N'hésitez pas à consulter notre blog*

<http://cgtmetso.canalblog.com/>